



Environnement 2000 SA
Benoit Lappert
114 route de l'Etraz
1239 Collex

C4121

Secrétariat général du Grand Conseil
Case Postale 3970
1211 Genève 3
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1204 Genève

GRAND CONSEIL			
Expédié le:	Session GC: 29.02 - 01.03.2024		
Président		Députés (100)	
Correspondance GC	X	Bureau	X
Secrétariat	X	Chefs de groupe	X
Commission:			
Objet	pt 144 adj		
Copie à:			

Collex, le 26 février 2024

Concerne : M2903 « Soyons pragmatiques : pour le maintien d'une production hydroélectrique locale et renouvelable sur la Versoix, favorable aux objectifs énergétiques cantonaux.

Chers députés du Grand Conseil,

En tant que membre de la société Jean Estier SA, arrière-petit-fils de ce dernier et faisant suite à la proposition de motion M 2903 et au débat relatif à la pétition P2160-A, je souhaite apporter par le biais de cette lettre, des précisions en faveur du maintien d'une production hydroélectrique locale et renouvelable sur la Versoix.

Pour commencer, en raison du non-renouvellement de la concession et cela malgré notre volonté, la société Usine Electrique Jean Estier SA ne produira plus d'électricité après 2032, ce qui constituera une perte de chiffre d'affaires de 200'000 CHF par an et une perte économique pour la commune de Collex-Bossy.

Depuis les années 70, notre usine s'est attachée à mettre en place des améliorations constantes en faveur de la biodiversité. Une loi fédérale est entrée en vigueur en 2018 pour assainir les centrales suisses en faveur de la migration des poissons notamment. Cette loi prévoit que les coûts soient pris en charge par la Confédération avec l'accord et l'accompagnement du canton. Le délai de la mise en conformité est de 2030 mais depuis la décision du tribunal été 2023, le canton ne veut plus que l'on touche aux installations ! Depuis 2018, l'usine Jean Estier accompagnée par des bureaux d'ingénieurs et par le Canton travaille sur l'amélioration des installations pour répondre à cette loi, néanmoins, cet arrêté a pour conséquence que toutes ces études tombent à l'eau. Le Canton (confédération) a pris en charge financièrement ces études qui précèdent la date de l'arrêté. Donc le canton oblige l'usine Jean Estier à être dans l'illégalité de 2030 à 2032 en empêchant de réaliser des travaux d'amélioration en faveur de la biodiversité. Ceci dans le but probablement d'empêcher l'usine d'être relabellisé Naturemade Star. En attendant 2032, l'usine hydroélectrique Jean Estier SA espère un revirement politique en matière d'énergie ou qu'une nouvelle loi dans le futur permettrait d'attaquer l'arrêté en question. Nous sommes convaincus des avantages que représente cette production d'énergie renouvelable fournie par les turbines sur la Versoix. Il s'agit d'une forme de distorsion de

concurrence lorsque cet arrêté nous force à abandonner cette production hydraulique alors que le canton (SIG) achète et vend du courant issu de ce même type ailleurs en Suisse et en Europe.

Faisant écho à l'objectif du canton d'atteindre la neutralité carbone et la société à 2000 watts en 2050 ainsi que l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 60% à l'horizon 2050, il faut noter que les installations Jean Estier ont près de 90 ans et de ce fait, elles ont un bilan carbone (fabrication et maintenance) extrêmement bon et sans égal dans le canton. En comparaison, les panneaux solaires chinois amortissent leur bilan carbone en 30 ans, au moment où ils doivent être remplacés. Pour bien comprendre, chaque nouveau kilowattheure renouvelable produit va engendrer des émissions de gaz à effet de serre ainsi il n'est pas possible de compenser la perte de production de notre usine sans augmenter la pollution et sans dépenser les deniers publics.

Effectivement, le photovoltaïque n'est pas comparable à la production hydraulique. Le débit de la Versoix est en parfaite adéquation avec la demande électrique (novembre à mars) pour produire du courant, c'est une chance. Ce n'est pas le cas sur le Rhône, l'Arve, les autres barrages alpins et encore moins pour du solaire. Il faut arrêter de comparer l'usine Estier au toit photovoltaïque du stade de Genève. C'est complémentaire. Il n'y a à l'heure actuelle pas de panneaux solaires capables de suivre la courbe de production de l'usine Estier pour la nuit et l'hiver. Cette dernière fournit donc de l'électricité à 300 ménages en hiver, en comparaison, il faudrait 6 stades de Genève en photovoltaïque pour couvrir les besoins de ces 300 ménages mais sans solution pour la nuit. Notons que les panneaux solaires ne produisent que 20 % de leur production annuelle d'octobre à mars.

En outre, le fait de transporter l'électricité sur de grandes distances génère une perte (entre 4 et 6% selon les études) et cela est souvent méconnu. **Donc produire local est plus écologique.** Dans un futur proche, l'Europe et la Suisse seront probablement confrontées à une surproduction solaire à certains moments de l'année. Comme nous ne savons pas stocker l'électricité en grande quantité, il est probable que nous devrions arrêter momentanément des installations photovoltaïques. A l'été 2023, un distributeur d'électricité belge a demandé à une aciérie d'allumer ses fours afin d'utiliser ce surplus de solaire subventionné (le mégawattheure devient alors négatif, la production dépasse la demande et il y a une perte financière énorme pour les états).

Un autre point concerne l'origine de l'électricité vendue aux consommateurs par les distributeurs. Ces derniers vendent du courant d'origine soi-disant renouvelable qui ne l'est pas toujours. L'électricité verte signifie uniquement que le distributeur a obtenu un certificat garantissant qu'une certaine quantité d'électricité renouvelable a été produite quelque part. Effectivement, les distributeurs électriques ont la possibilité d'acheter du courant 6 mois avant de le consommer, or la saisonnalité et la météo impactent la production électrique renouvelable. Pourtant, le consommateur achète son courant toute l'année, ainsi il ne connaît pas réellement la source de ce qu'il consomme. Face à cela, il semble tout-à-fait aberrant de se passer de l'électricité produite par la Versoix.

Certes avec le changement climatique, les sécheresses sont plus longues mais il ne faut pas oublier qu'il risque de pleuvoir d'avantage l'hiver. Par exemple, en novembre et décembre 2023, les turbines de Jean Estier produisaient à plein régime non-stop. Du jamais vu en 90 ans ! Nous devrions nous pencher sur la modernisation et aussi l'augmentation de la capacité (débit-puissance) pour optimiser la production et tirer avantage de cette augmentation des précipitations hivernales ! Grâce à ces transformations, l'usine pourrait aisément produire 50%

d'électricité en plus et cela en hiver. En ce qui concerne l'été et ses sécheresses de plus en plus fréquentes, l'usine ne produit pratiquement pas d'électricité les mois de juillet, août et septembre et ceci depuis des décennies. Les 95% de la production se font entre novembre et avril, ainsi les sécheresses impactent peu le bilan annuel de la société.

Dans la tête de certains, et cela a même été écrit dans un article de la Tribune, les barrages consomment de l'eau pour la transformer en électricité, ce qui est totalement faux ! Il est important de préciser qu'une usine hydroélectrique restitue entièrement l'eau qu'elle turbine.

Concernant le manque d'eau en été, il est important de relever que le canton a modifié les prises d'eau des 3 canaux (canal Le Greny, canal de Coppet et le canal de Versoix) afin d'augmenter leur débit. Ceci a eu comme conséquence de diminuer la quantité d'eau dans le lit naturel de la Versoix et ainsi d'augmenter la température de l'eau car une hauteur d'eau plus faible se réchauffe davantage. De plus, la Versoix n'est pas une rivière uniquement genevoise, elle est appelée La Divonne en France et ce qui est fait de l'autre côté de la frontière impacte également la qualité de l'eau ainsi que son débit. Le lac de Divonne réchauffe l'eau de la rivière de par son caractère stagnant et sa grandeur.

De plus, il existe à Divonne de grandes pompes à chaleur qui utilisent l'eau de la rivière ce qui contribue également à un réchauffement global de l'eau. Toujours sur France, il existe de nombreux pompages de la rivière pour l'irrigation, ce qui diminue le débit de la rivière notamment en période de sécheresse.

En parallèle à cela, je tiens à rappeler que c'est une chance pour la rivière d'avoir un barrage et le canal de l'usine Jean Estier car il s'agit du seul endroit où il y a plus de 1.5 m de profondeur d'eau dans la rivière. Ceci a comme avantage de maintenir la fraîcheur de l'eau et de permettre aux poissons de se protéger des prédateurs. Lors de l'étude du renouvellement de la concession actuelle, le canton a effectué des prélèvements d'eau à l'entrée et à la sortie de l'usine Estier en 2000 pour en mesurer l'éventuel impact. Les résultats n'allant pas dans le sens présumé, les analyses ont été effectuées à nouveau pour le même résultat : l'eau sortant des turbines est bien oxygénée et plus fraîche qu'à son entrée dans l'usine (en raison du canal de sortie enterré sur 400 mètres). Ainsi, l'installation n'impacte en aucun cas négativement la qualité de l'eau.

Mon entreprise Environnement 2000 SA est utilisatrice directe de l'électricité produite par l'usine Jean Estier pour alimenter ses installations de transformation du bois et elle soutient pleinement la motion 2903. Pour conclure, face à cet arrêté et en lien avec les divers arguments énoncés dans cette lettre, l'usine Jean Estier ne baissera pas les bras et souhaite maintenir son patrimoine et sa production d'énergie verte et locale indispensable dans une démarche de transition énergétique.

Je tiens à remercier vivement la majorité du Grand Conseil pour l'intérêt qu'il porte à la production d'énergie locale et pour le vote favorable à cette motion.

Benoit Lappert, membre du Conseil d'Administration Jean Estier SA, arrière-petit-fils de Jean Estier et administrateur d'Environnement 2000 SA